

Membre

présentant la

## IP/N/1/KOR/12 IP/N/1/KOR/E/11

12 février 2021

Original: anglais

(21-1207) Page: 1/2

Conseil des aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce

RÉPUBLIQUE DE CORÉE

## NOTIFICATION DES LOIS ET RÉGLEMENTATIONS AU TITRE DE L'ARTICLE 63:2 DE L'ACCORD SUR LES ADPIC

RÉPUBLIQUE DE CORÉE: LOI SUR LES PROCÉDURES ADMINISTRATIVES

notification	
Précisions sur le texte juridique notifié	
Intitulé	Loi sur les procédures administratives
Objet	Moyens de faire respecter les droits
Nature de la notification	<ul> <li>□ Principales lois ou réglementations consacrées à la propriété intellectuelle</li> <li>☑ Autres lois ou réglementations</li> </ul>
Lien vers le texte juridique*	https://ip-documents.info/2021/IP/KOR/21 1079 00 e.pdf
Situation de la notification	<ul> <li>□ Première notification</li> <li>☑ Modification ou révision du texte juridique notifié</li> <li>□ Remplacement ou consolidation du (des) texte(s) juridique(s) notifié(s)</li> </ul>
Références des notifications précédentes	<u>IP/N/1/KOR/O/3</u>
Brève description du texte juridique notifié	
Les procédures relatives aux dispositions, aux rapports, au préavis administratif de législation, au préavis de dispositions et aux directives administratives seront régies par cette loi, exception faite de ce qui est expressément prévu dans d'autres lois.	
administratives et de communes concernan	d'assurer l'équité, la transparence et la crédibilité des opérations protéger les droits et les intérêts des citoyens, en établissant des règles t les procédures administratives et en permettant ainsi aux citoyens d'avoir procédure administrative.
Langue(s) du texte juridique notifié	Anglais
Entrée en vigueur	11 juin 2020
Autre date	

## Précisions sur la notification

Date de présentation de la notification	9 février 2021
Autres renseignements	
Organisme ou autorité responsable	Ministère de l'intérieur et de la sécurité Bureau de la politique du service public Division de l'innovation du service public +82-44-205-2412

<sup>\*</sup> Des liens sont fournis vers les textes des lois et des règlements notifiés au titre de l'Accord sur les ADPIC sous la forme utilisée par le Membre concerné; le Secrétariat de l'OMC ne valide pas leur contenu ni ne le révise.